

GB-A Rapport prudentiel sociétés en commandite de placements collectifs 2023

Version 08/2023

Données générales	
Applicable pour les exercices débutant le 1er ja	anvier 2023 ou ultérieurement.
Institut	
<u>FI.InstitutName</u>	
Domicile	
FINMA Agrément	
Société en commandite de placements collect	tifs
FINMA Catégorie de surveillance	
Zulassung.Aufsichtskategorie	
Société d'audit	
PG.InstitutName	
Destinataires du rapport	
Personne de contact	
Nom, Prénom	
Téléphone	E-Mail
1. Conditions-cadre de l'audit	
1. Johnstons dane de l'addit	
Ce chapitre liste les conditions-cadres de l'aud	it selon le Cm 64 de la Circ. FINMA 13/3 « Activités d'audit ».
a) Conditions-cadre générales des audits	
Ampleur d'audit/Mandat d'audit	
Début de la période sous revue	Fin de la période sous revue
Déroulement général de l'audit	
Delouismont general de radait	



b) Liste des personnes essentielles impliquées dans l'audit

Fonction O Auditrice responsable /auditeur responsable O Responsable du mandat O Manager O Spécialistes blanchiment d'argent O Spécialistes informatique O Spécialistes fiscaux O Spécialistes évaluation O Spécialistes juridique • Autre	Nom, Prénom	Niveau de fonction O Partenaire O Directeur O Senior Manager O Manager Autre
Fonction O Auditrice responsable /auditeur responsable O Responsable du mandat O Manager O Spécialistes blanchiment d'argent O Spécialistes informatique O Spécialistes fiscaux O Spécialistes évaluation O Spécialistes juridique Autre	Nom, Prénom	Niveau de fonction O Partenaire O Directeur O Senior Manager O Manager Autre

c) Indications relatives à l'utilisation de travaux de tiers

Y'a-t-il eu un appui sur des travaux de tiers?

O Oui O Non

d) Confirmation que l'audit a été effectué conformément à la stratégie d'audit

La société d'audit confirme le respect de la stratégie d'audit.

O Oui O Non

e) Confirmation que les travaux ont été effectués en conformité avec les prescriptions d'audit émises par la FINMA

La société d'audit confirme la conformité des travaux effectués avec les prescriptions d'audit émises par la FINMA.

O Oui O Non

Les prescriptions d'audit indiquées par la FINMA doivent être utilisées pour les champs d'audit suivants, dans la mesure où une intervention a lieu durant l'exercice selon la stratégie d'audit: 1) Dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, 2) Règles de conduite sur le marché et intégrité dans le marché, 3) Règles de comportement LSFin.

f) Période des procédures d'audit

Procédure		
De	Jusqu'à	



Mois de la période sous revue	Année de la période sous revue	Mois de la période sous revue	Année de la période sous revue
Procédure			
De		Jusqu'à	
Mois de la période sous revue	Année de la période sous revue	Mois de la période sous revue	Année de la période sous revue

g) Difficultés rencontrées lors de l'audit

Y'a-t-il eu des difficultés lors de l'audit?

O Oui O Non

p. ex. absence de personnes investies de compétences décisionnelles, refus de fournir des informations actuelles ou refus de principe de renseigner, documentation incomplète ou qualitativement lacunaire émanant de l'assujetti

h) Mise à disposition de toutes les informations nécessaires

La société d'audit confirme que l'assujetti a fourni toutes les informations nécessaires en temps opportun et avec la qualité requise.

O Oui O Non

2. Indépendance de la société d'audit

année auditée	

La société d'audit confirme avoir respecté les prescriptions d'indépendance telles que définies dans le code des obligations, dans la loi et l'ordonnance sur la surveillance de la révision, dans l'ordonnance sur les audits des marchés financiers ainsi que les dispositions supplémentaires concernant l'indépendance selon Circ. FINMA 13/3 durant l'année susmentionnée.

O Oui O Non

3. Autres mandats de la société d'audit auprès de l'assujetti

La société d'audit a-t-elle fournit d'autres prestations de service qui ne sont pas en conflit avec les prescriptions sur l'indépendance, durant la période couverte par le rapport sur l'audit prudentiel?

O Oui O Non



4. Résumé des résultats d'audit / autres conclusions tirées de l'audit / confirmations et appréciation globale

La société d'audit consigne toutes les irrégularités et recommandations en mentionnant les délais fixés et les mesures prises ou à prendre concernant le rétablissement de l'ordre légal (seules doivent être abordées les irrégularités ou recommandations relatives aux points d'audit prévus selon la stratégie d'audit).

Une mention doit être faite lorsque l'assujetti n'est pas d'accord avec une irrégularité ou une recommandation émise. Une irrégularité ou une recommandation réitérée doit être signalée spécifiquement.

Mention de l'état de régularisation, resp. de la clôture des irrégularités et recommandations de l'année précédente.

Les irrégularités et les recommandations font l'objet d'une classification selon les Cm 75.2ss de la Circulaire FINMA 13 /3 "Activités d'audit".

4.1 Irrégularités

Pour la période sous revue nous consignons des irrégularités sur la base de nos procédures d'audit selon la stratégie d'audit.

O Oui O Non

4.2 Recommandations

Pour la période sous revue nous consignons des recommandations sur la base de nos procédures d'audit selon la stratégie d'audit.

O Oui O Non

4.3 Irrégularités figurant dans le rapport de l'année précédente

Dans le rapport de l'année précédente figuraient des irrégularitées.

O Oui O Non

4.4 Recommandations figurant dans le rapport de l'année précédente

Dans le rapport de l'année précédente figuraient des recommandations.

O Oui O Non

4.5 Faiblesses matérielles relatives à d'autres mandats/prestations de services

Y'a-t-il des faiblesses matérielles relatives à d'autres mandats / prestations de services, selon le chapitre 3 ?

O Oui O Non

4.6 Faiblesses matérielles révélées par des tiers

Y'a-t-il eu des faiblesses matérielles révélées par des tiers (dont la révision interne), lesquelles n'ont pas été reprises en tant qu'irrégularités ou recommandations par la société d'audit dans le cadre de ses travaux d'audit selon la stratégie d'audit?

O Oui O Non

4.7 Confirmations de la société d'audit

4.7.1 Recommandations et décisions de la FINMA



La société d'audit délivre sous ce point son attestation d'audit relative au respect, durant la période sous revue, des recommandations en vigueur ainsi que des décisions de la FINMA entrées en force et mentionne l'étendue d'audit appliquée.

La société d'audit se prononce également sur les décisions entrées en force relatives à l'approbation de l'institut, mais uniquement lorsque ces dernières contiennent explicitement des dispositions dont le respect doit être audité.

Des prises de position sur la mise en œuvre des recommandations émises par la FINMA dans le cadre de contrôles sur place (Supervisory Reviews / Deep Dives) doivent également être traitées dans le présent chapitre.

Y'a-t-il des décisions en force de la FINMA qui contiennent des dispositions dont le respect doit être audité?

O Qui O Non

Y'a-t-il des recommendations en vigueur de la FINMA? ○ Oui ○ Non

4.7.2 Rapport d'audit de l'année précédente

La société d'audit confirme que le rapport d'audit de l'année précédente a été discuté et protocolé lors d'une séance de l'organe chargé de la haute direction.

O Oui O Non

4.8 Appréciation globale de la société d'audit

4.8.1 Garantie d'une activité irréprochable et bonne réputation

Sur la base des résultats de ses procédures d'audit, la société n'a pas fait des constatations qui mettent en cause la garantie d'une activité irréprochable par les personnes chargées de son administration et de sa gestion et la bonne réputation des personnes chargés de l'administration et de la gestion ainsi que des participants qualifiés de la SA indéfiniment responsable.

O Oui O Non

L'influence des participants qualifiés ne s'exerce pas au détriment d'une gestion saine et prudente.

O Oui O Non

4.8.2 Conditions d'autorisation et d'approbation

Sur la base des résultats de ses procédures d'audit, la société n'a pas fait des constatations qui mettent en cause le respect durable des conditions d'autorisation et d'approbation. Les irrégularités avec délais sous 4.1 ne mettent pas en cause le respect des conditions d'autorisation.

O Oui O Non

La FINMA ne doit pas prendre de mesures.

O Oui O Non

5. Informations importantes au sujet de l'établissement audité

5.1 Activité et informations concernant les associés indéfiniment responsables

La société d'audit commente le but, les domaines d'investissement ainsi que les participations de la SCmPC et fournit des informations sur les commanditaires. Elle précise si les commanditaires sont des investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10 al. 3 LPCC ou 3ter. Elle précise le lieu de l'administration principale.



But, domaines d'investissement, participations de la SCmPC et fournit des informations sur les commanditaires
Les commanditaires sont-ils des investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10 al. 3 LPCC ou 3ter? O Oui O Non
Lieu de l'administration principale
5.2 Structure du groupe et rapports de détention/relations avec d'autres entreprises
La société d'audit commente la structure du groupe, les participants qualifiés ainsi que les relations et dépendances significatives à l'égard d'autres entreprises ou parties prenantes (contrats économiquement significatifs, collaboration à l'intérieur du groupe, etc.).
Structure du groupe
Deuticin auto avvelifi (a
Participants qualifiés
Relations et dépendances significatives à l'égard d'autres entreprises ou parties prenantes
5.3 Organisation administrative et structure organisationnelle La société d'audit décrit l'organisation de l'organe chargé de la haute direction (comités et commissions) et de la direction de la SA indéfiniment responsable; elle commente l'attribution et l'exercice des tâches intransmissibles et inaliénables.
Organisation de l'organe chargé de la haute direction et de la direction de la SA indéfiniment responsable
L'attribution et l'exercice des tâches intransmissibles et inaliénables
5.4 Changements importants auprès de l'assujetti
La société d'audit commente les éventuelles modifications, notamment au niveau des organes, des participants qualifiés de la SA indéfiniment responsable, des commanditaires et des relations avec d'autres entreprises.
Y'a-t-il eu des modifications importantes au sein de l'assujetti? O Oui O Non
5.5 Défis futurs
La société d'audit donne un aperçu prospectif des modifications décisives, notamment réglementaires, qui concerneront l'assujetti et des répercussions éventuelles qui en découleront pour son activité en indiquant les mesures prévues ou prises.
Description



6. Points d'audit et indications résumées des procédures d'audit effectuées

La société d'audit indique par « oui » ou « non » si les points d'audit concernés ont été remplis et fournit une estimation qualitative dans les cas impliquant une intervention. Lorsque des points d'audits ne sont pas applicables (« N/A »), elle donne des explications. Les commentaires de la société d'audit se réfèrent toujours au respect durable des exigences énoncées.

Si la société d'audit répond par « oui » à un point d'audit, il n'est pas nécessaire d'expliquer comment la société d'audit est parvenue à cette conclusion.

Lorsqu'il existe des faiblesses ou lorsqu'il est statué par « non » sur un point d'audit, la société d'audit fournit des commentaires pertinents.

Une mention ad hoc est fournie lorsque le constat émis se fonde sur des faits établis par la révision interne ou des tiers.

Les procédures d'audit essentielles sur lesquelles se fondent les confirmations données par la société d'audit doivent être décrites (liste).

6.1 Organisation interr	ne	
6.1.1 Organisation inte	erne et contrôle interne /	contrat de société
Domaine d'audit		Champ d'audit
Organisation interne		Organisation interne et contrôle interne / contrat de société
Considération		
direction et contrôle au sein conforme au contrat de soc	de l'établissement (principe de lété. ec une stratégie de placement l	ernance en se fondant sur un rapport équilibré entre es « checks & balances ») et indique si celle-ci est iée au développement durable, la société d'audit évalue
Risque Net	Intervention lors de l'année so	ous revue
SA indéfiniment responsable	э:	
La Corporate Governance e	est appropriée.	
Les membres de l'organe chargé de la haute direction ainsi que la direction disposent des qualifications professionnelles requises.		
Associés indéfiniment respo	nsables:	
Les dispositions relatives à selon l'art. 104 al. 2 LPCC s	l'interdiction de concurrence sont respectées.	



L'organisation interne est structurée de manière appropriée compte tenu de la nature et de l'ampleur des activités.	
Pour la gestion de placements collectifs il existe une séparation effective des activités de décision (gestion), d'exécution (négoce et règlement) et d'administration.	
Le système de contrôle interne est structuré de manière appropriée compte tenu de la nature et de l'ampleur des activités.	
L'établissement respecte le contrat de société approuvé par la FINMA.	
L'associé indéfiniment responsable respecte les statuts et le règlement d'organisation approuvés par la FINMA.	
Le titulaire d'autorisation dispose d'un inventaire des contrats et des directives et le tient à jour.	
L'organisation de la conservation des actifs est appropriée.	
L'administration des investissements en construction et immobilier ainsi que des projets d'infrastructure se fait de manière appropriée.	
Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit s	uivantes
6.1.2 Informatique	
Domaine d'audit	Champ d'audit
Organisation interne	Informatique
Considération	
La société d'audit évalue l'adéquation du domaine informa stratégie, l'organisation et la sécurité informatique ainsi qu	
En outre la société d'audit énumère les systèmes pertiner gestion des risques.	
Application par analogie des directives BCM pour les banques en tenant de Risque Net Intervention lors de l'année s	
intervention for de l'année s	ous revue
L'informatique est structuré de manière appropriée compte tenu de la nature et de l'ampleur des activités.	
Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit s	uivantes
6.1.3 Gestion des risques	



Domaine d'audit	Champ d'audit			
Organisation interne	Gestion des risques			
Considération				
La société d'audit évalue l'adéquation de la gestion des risques à l'échelon tant de la SCmPC que des associés indéfiniment responsables. L'évaluation de l'adéquation porte sur l'identification, la mesure, la gestion et la surveillance de tous les risques pertinents et sur l'élaboration de rapports internes correspondants.				
Si la SCmPC présente un lien avec le développement dur au développement durable sont couverts de manière adéc	able, la société d'audit évalue si les risques se rapportant quate dans la gestion des risques.			
Risque Net Intervention lors de l'année s	ous revue			
L'organisation de la fonction de gestion des risques est appropriée compte tenu de la nature et de l'ampleur des activités.				
La gestion des risques opère une séparation fonctionnelle et hiérarchique des activités opérationnelles.				
La fonction de gestion des risques dispose des compétences professionnelles et des ressources requises.				
La gestion des risques à l'échelon de la SCmPC est appropriée.				
La gestion des risques en relation avec les risques opérationnels est appropriée.				
Le reporting des risques à la haute direction ainsi qu'à la direction générale de la SA indéfiniment responsable est approprié.				
Pour les projets immobiliers:				
La gestion des risques dans le cadre de projets de construction est appropriée.				
Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit s	uivantes			
6.1.4 Compliance				
Domaine d'audit	Champ d'audit			
Organisation interne	Compliance			
Risque Net Intervention lors de l'année sous revue				
L'organisation de la fonction compliance est appropriée compte tenu de la nature et de l'ampleur des activités.				



La fonction compliance opère une séparation fonctionnelle et hiérarchique des activités opérationnelles.	
La fonction compliance dispose des compétences professionnelles et des ressources requises.	
Le reporting de la fonction compliance à l'intention de la direction et de la haute direction de SA indéfiniment responsable est approprié.	
Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit s	uivantes
6.1.5 Délégation de tâches / Externalisation	
Domaine d'audit	Champ d'audit
Organisation interne	Délégation de tâches / Externalisation
Considération	
La société d'audit fournit en annexe sous "10.1 Liste des essentielles déléguées par l'établissement (avec indicatio mandatées) dans le sens de l'art 119 OPCC. La délégation de décisions de placement est traitée au ch	n des bénéficiaires de la délégation / personnes
Risque Net Intervention lors de l'année s	·
Trisque Net Intervention fors de l'armée s	ous revue
L'institut dispose d'un inventaire des fonctions externalisées.	
Le choix et la formation des personnes mandatées dans le cadre de la délégation de tâches sont adéquats.	
La délégation de tâches est définie dans des contrats écrits en bonne et due forme. En cas d'externalisations déterminantes pour la sécurité les exigences correspondantes sont fixés dedans.	
La surveillance et le contrôle de l'exécution des tâches par les personnes mandatées sont effectués attentivement et avec des ressources humaines adéquates et suffisamment qualifiées.	
Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit s	uivantes
6.1.6 Processus pour décisions de placement	
Domaine d'audit	Champ d'audit
	Champ a dualt



Considération

		able, la société d'audit évalue déquate dans le processus de	
Risque Net	Intervention lors de l'année s	rention lors de l'année sous revue	
Le processus de décisions d à la nature et à l'ampleur de			
Le processus de décisions daux documents légaux et au	de placement correspond contrat de société y relatifs.		
En cas de délégation des de les exigences de l'art. 119 C			
Les décisions de placement mandatés sont surveillées d	prises par des tiers e manière efficace.		
L'implication de conseillers e processus de placement est			
II n'y a pas eu de transaction l'art. 121 OPCC au cours de	ns non autorisées selon la période sous revue.		
Les confirmations sont basée	s sur les procédures d'audit s	uivantes	
6 1 7 Pospost dos pros	criptions de placement		
	criptions de placement		
Domaine d'audit		Champ d'audit	
Organisation interne		Respect des prescriptions of	de placement
Considération			
La société d'audit évalue le dépassements de prescripti		cement ainsi que pour la régu	larisation des
		able, la société d'audit évalue c investisseurs du fonds est su	
de placement durant l'année	sous revue, et se prononce s	n sur les essentielles violations sur les mesures prises pour ré s de placement ont été corrigé	tablir l'ordre légal. Eİle
Risque Net	Intervention lors de l'année s	ous revue	
L'organisation et les process des restrictions de placemer régularisation des dépasser placement sont appropriés.	nt ainsi que de		
Les placements correspond placement légales ou contra			



Les prescriptions et les restr surveillées de manière appr			
Les mesures prises pour co de prescriptions de placeme dans l'intérêt de l'investisseu	ent étaient appropriées et		
Les confirmations sont basée	s sur les procédures d'audit s	uivantes	
6.1.8 Evaluation et calc	cul de la VNI		
Domaine d'audit		Champ d'audit	
Organisation interne		Evaluation et calcul de la V	'NI
Considération			
correspondants (par ex. EVG exigences légales et approu externes pour l'évaluation, la Par ailleurs, la société d'auc	s méthode(s) d'évaluation utilis CA, IPEV). Elle évalue de plus vées par la FINMA en matière a société d'audit évalue la mar lit prend position sur les évent ment et l'adéquation des mesi	s si les méthodes d'évaluation e d'autorégulation. S'il est fait nière dont l'assujetti vérifie les uelles erreurs d'évaluation es	correspondent aux appel à des évaluateurs s évaluations externes.
Risque Net	Intervention lors de l'année se	ous revue	
Les directives internes et les processus concernant l'évaluation des placements sont adéquates.			
La détermination de la valeur vénale au sens de l'art. 88 LPCC est réalisée correctement et satisfait aux dispositions légales et réglementaires.			
Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit su		uivantes	
6.1.9 Devoirs en lien av	ec les transactions sur	dérivés	
Domaine d'audit		Champ d'audit	
Organisation interne		Devoirs en lien avec les transactions sur dérivés	
Risque Net	Intervention lors de l'année s	ous revue	
Les directives internes et méthodes / processus relatifs aux obligations de compensation par une contrepartie centrale sont appropriés et (dans le cas d'un "audit étendu") ont été effectivement appliqués.			
Les directives internes et méthodes/processus relatifs aux obligations de déclaration à un registre des transactions sont appropriés et (dans le cas d'un "audit étendu") ont été effectivement appliqués.			



Les directives internes et méthodes/processus relatifs aux obligations de réduction des risques sont appropriés et (dans le cas d'un "audit étendu") ont été effectivement appliqués. Les directives internes et méthodes/processus relatifs aux obligations de négociation sur des plateformes de négociation et des systèmes organisés de négociation sont appropriés et (dans le cas d'un "audit étendu") ont		
été effectivement appliqués		
Les confirmations sont bases	es sur les procédures d'audit :	suivantes
C 4 40 Obligations disput		
6.1.10 Obligations d'ar	inonce	
Domaine d'audit		Champ d'audit
Organisation interne		Obligations d'annonce
Risque Net	Intervention lors de l'année	sous revue
L'institut a respecté les disp annonce.	ositions sur l'obligation d'	
Les confirmations sont bases	es sur les procédures d'audit s	survantes
C 4 44 Office dilinations		
6.1.11 Offre a instrume	ents financiers LSFin	
Domaine d'audit	ents financiers LSFin	Champ d'audit
	ents financiers LSFin	Champ d'audit Offre d'instruments financiers LSFin
Domaine d'audit	ents financiers LSFin Intervention lors de l'année	Offre d'instruments financiers LSFin
Domaine d'audit Organisation interne		Offre d'instruments financiers LSFin
Domaine d'audit Organisation interne	Intervention lors de l'année	Offre d'instruments financiers LSFin
Domaine d'audit Organisation interne Risque Net Les prescriptions pertinente	Intervention lors de l'année : s pour l'offre d'instruments	Offre d'instruments financiers LSFin
Domaine d'audit Organisation interne Risque Net Les prescriptions pertinente financiers sont respectées. La publicité pour des instrur désignée comme telle.	Intervention lors de l'année : s pour l'offre d'instruments	Offre d'instruments financiers LSFin
Domaine d'audit Organisation interne Risque Net Les prescriptions pertinente financiers sont respectées. La publicité pour des instrur désignée comme telle.	Intervention lors de l'année s s pour l'offre d'instruments ments financiers est	Offre d'instruments financiers LSFin
Domaine d'audit Organisation interne Risque Net Les prescriptions pertinente financiers sont respectées. La publicité pour des instrur désignée comme telle. Les confirmations sont basée	Intervention lors de l'année s s pour l'offre d'instruments ments financiers est	Offre d'instruments financiers LSFin sous revue
Domaine d'audit Organisation interne Risque Net Les prescriptions pertinente financiers sont respectées. La publicité pour des instrur désignée comme telle. Les confirmations sont basée	Intervention lors de l'année ses pour l'offre d'instruments ments financiers est es sur les procédures d'audit s	Offre d'instruments financiers LSFin sous revue
Domaine d'audit Organisation interne Risque Net Les prescriptions pertinente financiers sont respectées. La publicité pour des instrur désignée comme telle. Les confirmations sont basée 6.2 Fonds propres ass	Intervention lors de l'année ses pour l'offre d'instruments ments financiers est es sur les procédures d'audit se ocié indéfiniment respe	Offre d'instruments financiers LSFin sous revue Suivantes Onsable
Domaine d'audit Organisation interne Risque Net Les prescriptions pertinente financiers sont respectées. La publicité pour des instrur désignée comme telle. Les confirmations sont basée 6.2 Fonds propres ass Domaine d'audit	Intervention lors de l'année ses pour l'offre d'instruments ments financiers est es sur les procédures d'audit se ocié indéfiniment respe	Offre d'instruments financiers LSFin sous revue Suivantes Champ d'audit Fonds propres associé indéfiniment responsable



	s au capital-actions libéré des sponsables sont respectées		
Les confirmations sont bas	sées sur les procédures d'audit s	uivantes	
6.3 Règles de condu	iite		
<u> </u>			
6.3.1 Dispositions re	elatives à la lutte contre le	blanchiment d'argent	
Domaine d'audit		Champ d'audit	
Règles de conduite		Dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent	
Considération			
	oas de relations d'affaires avec d argent, la société d'audit le mentio		ositions relatives à la lutte
Risque Net	Intervention lors de l'année s	sous revue	
A Points d'audit généraux	С		
	nnelles sont adéquates au		
regard du respect des dis contre le blanchiment d'a	spositions relatives à la lutte irgent.		
Le traitement des relation risques accrus est correc	ns d'affaires comportant des ct.		
Le traitement des transaccorrect.	ctions à risques accrus est		
Le traitement de l'obligati	ion de communiquer et du orrect.		
B Identification:			
L'ouverture de nouvelles	relations d'affaires		Dernière intervention
(notamment identification			
économique) est correct.			
C Structures complexes:			
Le traitement des relation			Dernière intervention
structures complexes est	correct.		
D Politically Exposed Per	sons (PEP):		
	ns d'affaires avec des PEP est		Dernière intervention
correct.		I	



E Trade Finance & Sanctions:		
Le traitement de trade finance et des sanctions est correct.	Dernière intervention	
F Virtual Assets / Virtual Asset Service Providers:		
Les services dans le contexte des Virtual Assets sont fournis de manière correcte.	Dernière intervention	
Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit	t suivantes	
Référance pour compléments		
(Renvoi aux exigences d'audit FINMA); mention d'autre	s procédures supplémentaires	
6.3.2 Protection des intérêts des investisseu	irs LPCC	
Domaine d'audit	Champ d'audit	
Règles de conduite	Protection des intérêts des investisseurs LPCC	
Risque Net Intervention lors de l'année	e sous revue	
Les processus et contrôles pour garantir le respect des intérêts des investisseurs sont appropriés.		
Les intérêts des investisseurs sont protégés.		
es confirmations sont basées sur les procédures d'audit	t suivantes	
6.3.3 Règles de comportement LSFin		
Domaine d'audit	Champ d'audit	
Règles de conduite	Règles de comportement LSFin	
Risque Net Intervention lors de l'année	e sous revue	
Les processus et contrôles visant à respecter des règles de comportements LSFin sont appropriés.		
Les règles de comportement selon la LSFin sont respectées.		
Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit	t suivantes	



Domaine d'audit		Champ d'audit	
Règles de conduite		Règles de conduite sur le marché et intégrité dans le marché	
Risque Net	Intervention lors de l'année s	sous revue	
Les directives et les méthod'identification, de mesure, des risques liés au compor appropriés.	de gestion et de contrôle		
Les règles de conduite sur	le marché sont respectées.		
Les confirmations sont basé	es sur les procédures d'audit s	suivantes	
Référance pour complément	ts		
(Renvoi aux exigences d'au	udit minimales FINMA); mentic	on d'autres procédures supplémentaires	

7. Audit supplémentaires

La société d'audit commente les constatations faites dans le cadre d'audits supplémentaires. Toute recommandation ou irrégularité doit être rapportée sous le chapitre 4.

Y'a-t-il eu des audits supplémenatires selon la stratégie d'audit? O Oui O Non

8. Autres remarques

8.1. Evènements après la fin des procédures d'audit

Y'a-t-il eu des évènements importants durant la période comprise entre la fin des audits et la remise du rapport d'audit? O Oui O Non

8.2. Rapports complémentaires

Y'a-t-il un rapport complémentaire (p. ex. management letter) qui contient des constatations ou recommandations majeures?

O Oui O Non

8.3. Autres remarques de la société d'audit

Y'a-t-il d'autres remarques de la société d'audit? O Oui O Non



9. Signatures / Confirmation de la société d'audit

L'auditrice responsable / l'auditeur responsable ainsi qu'une autre l'auditrice autorisée / qu'un autre l'auditeur autorisé signent le rapport PDF (signature électronique qualifiée) et le remettent en annexe à l'envoi électronique via la plateforme de saisie de la FINMA.

Dans le cas où il n'est pas possible de signer le rapport au moyen de la signature électronique qualifiée, celui-ci doit être imprimé, signé à la main et envoyé par voie postale à la FINMA (en plus de l'envoi électronique via la plateforme de saisie de la FINMA).

10. Annexes

10.1. Liste des délégations

10.1.1. Tâches délégues par la société en commandite de placements collectifs à des tiers

Complément au champ d'audit 6.1.5 Délégation de tâches / Externalisation

Y'a-t-il des tâches déléguées par la société en commandite de placements collectifs à des tiers?

O Qui O Non

10.2 Documents à soumettre

Les documents suivants sont à télécharger sur l'EHP:

l a) rapport annuel des associés indéfiniment responsables y inclus les comptes annuels audités avec rapport de l'organe de révision selon art. 728a CO	Э
l b) rapport détaillé à l'intention du conseil d'administration des associés indéfiniment responsables au sens de l'	ort
, 11	an.
728b al. 1 CO (prenant en compte les indications complémentaires selon FINMA Circ. 2013/3 Annexe 20)	
c) comptes annuels audités de la SCmPC	
l d) structure de la SCmPC	
l e) organigramme de la SA indéfiniment responsable	
f) autres documents jugés pertinents par la société d'audit	